

# COM(2024) 520 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2024/2025

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 01 octobre 2024

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 01 octobre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de la présidente de la Commission de DÉCISION DU CONSEIL  
relative au non-remplacement d'un membre de la Commission

E 19111



**Ce document est disponible auprès du  
secrétariat de la commission des Affaires  
européennes.**